

RÉGIME MICRO SOCIAL SIMPLIFIÉ

Urssaf

A BRUGES, le 9 Octobre 2023

TSA 30014
93517 MONTREUIL CEDEX

VOTRE CONTACT

Tél : 3698
Courriel : autoentrepreneur.urssaf.fr

VOS RÉFÉRENCES

N° Sécurité Sociale 1860673008026

Rappeler ce numéro de Sécurité sociale
pour toute correspondance

N° SIRET 89276561100025 0

N° TI 727000000655262970 5

Page 1/1

MR FRANCOZ DAMIEN JEAN PIE
LIEU-DIT FONTENILLE
24480 LE BUISSON DE CADOUIN

CODE DE SÉCURITÉ

QQR9ZNERM7PB2VS

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

Bon à savoir : votre justificatif de télédéclaration de la période en cours est disponible dans votre espace en ligne. Pour l'obtenir connectez-vous sur le site autoentrepreneur.urssaf.fr (rubrique "Mon compte") ou à l'application mobile Autoentrepreneur Urssaf onglet "Déclarer et payer".

Pour les déclarants utilisant un formulaire papier : si la période en cours n'est pas indiquée, vous devez patienter que l'Urssaf prenne en compte votre déclaration de chiffre d'affaires du mois ou du trimestre concerné.

Cette attestation ne prend pas en compte les éventuelles déclarations rectificatives postérieures à sa date de délivrance.

Monsieur,

Vous avez adhéré au régime micro-entrepreneur depuis le 01 mai 2021.

Le détail de vos déclarations au titre de l'année 2023 est indiqué ci-dessous pour justifier des recettes que vous avez déclarées à notre organisme.

Votre conseiller se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Période	Prestations BNC	Ventes	Prestations BIC	LMTC(*)
Janvier	0.0 €	0.0 €	0.0 €	0.0 €
Février	0.0 €	0.0 €	0.0 €	0.0 €
Mars	0.0 €	0.0 €	0.0 €	0.0 €
Avril	0.0 €	0.0 €	0.0 €	360.0 €
Mai	0.0 €	0.0 €	0.0 €	0.0 €
Juin	0.0 €	0.0 €	0.0 €	1485.0 €
Juillet	0.0 €	0.0 €	0.0 €	7216.0 €
Août	-	-	-	-
Septembre	-	-	-	-
Octobre	-	-	-	-
Novembre	-	-	-	-
Décembre	-	-	-	-

« - » = période en cours.

(*) Location de meublé de tourisme classé.

Cordialement,

Le Directeur



Henri LOURDE-ROCHEBLAVE